



## Préavis au Conseil communal

---

Remplacement des applications de gestion informatique

---

### Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic

N°01/2017

Préavis adopté par la Municipalité le 19 décembre 2016

## Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Introduction .....	3
3	Objectifs.....	3
4	Description du projet.....	3
5	Programme de mise en œuvre .....	4
6	Incidences financières .....	5
7	Conclusion.....	6
8	Glossaire .....	7

## 1 Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour le remplacement des applications de gestion informatique dans les domaines des ressources humaines, de la comptabilité et de la gestion communale.

Ce projet s'impose en raison de l'obsolescence des logiciels actuels. Il s'inscrit également dans la volonté de poursuivre la modernisation et la qualité des prestations offertes, par des outils informatiques adaptés et des moyens de gestion performants.

## 2 Introduction

Actuellement, et ceci depuis 1996, notre Commune utilise l'application Larix pour la gestion de la comptabilité financière, la comptabilité débiteurs, la comptabilité créanciers, les taxes diverses, les objets et le contrôle des habitants. Son fournisseur, Epsilon Software Assistance SA, nous a annoncé que cette application ne sera plus supportée après 2018. De ce fait, nous devons remplacer notre logiciel communal avant cette date. De plus, le module de gestion des salaires SAI que nous utilisons actuellement ne dispose pas du label de qualité "certifié Swissdec", ce qui ne nous permet pas de transmettre nos données simplement, rapidement et en toute sécurité depuis la comptabilité salariale à nos destinataires : caisse AVS, assurances accidents et maladie, Office fédéral de la statistique et administration fiscale (certificats de salaires). Cette application ne permet pas non plus une gestion des ressources humaines au sens large, avec une gestion des postes vacants, l'élaboration de statistiques, le suivi des formations, etc.

Par conséquent, la Commune du Mont-sur-Lausanne a débuté en 2016 un projet visant à déterminer la meilleure solution pour le remplacement de ces deux logiciels.

## 3 Objectifs

Compte tenu de l'évolution des technologies en matière informatique, il est impératif de posséder un outil fiable, offrant une couverture complète des besoins en matière de gestion administrative et répondant aux exigences actuelles. L'ensemble des services communaux, mais aussi les partenaires officiels cantonaux et fédéraux (registre fiscal, état civil, etc.) doivent être en mesure de dialoguer avec cette nouvelle application et effectuer sans problèmes les transferts de données par voie électronique en toute sécurité et en respectant les impératifs de protection des données.

En termes d'infrastructure matérielle, les logiciels actuels se montrent toujours plus gourmands en matière de capacité de stockage, de mémoire vive et de vitesse d'exécution. Notre infrastructure actuelle permet de supporter ces nouvelles applications.

## 4 Description du projet

Pour répondre à ces objectifs, une demande d'offre a été lancée auprès de quatre prestataires informatiques pour l'acquisition d'une solution communale. Un groupe de travail composé de quatre Chefs de service est parvenu à une sélection basée sur les offres rentrées. Ce choix a ensuite été confirmé par une présentation de la solution "**communal.ch**" proposée par la société OFISA Informatique à Renens.

Cette nouvelle solution est un produit résolument moderne, bâti sur un socle constitué de logiciels standards du marché à l'échelle nationale, déjà utilisé par près de 350 communes suisses :

- Abacus pour la partie financière (comptabilité, débiteurs, créanciers, salaires, RH).
- NEST pour les aspects contrôle des habitants, bâtiments/logements et facturation.
- Le choix des deux produits Abacus et NEST a été fait sur la base des critères suivants :
  - Respect des normes nationales, notamment de celles toujours plus nombreuses imposées par l'harmonisation des données et des échanges d'informations (MCH2, EGID, EWID, eCH, Swissdec) ;
  - Technologie orientée Internet ;
  - Architecture applicative moderne orientée processus (GED intégrée) ;
  - Intégration des deux produits entre eux pour le partage et l'échange de données ;
  - Couverture nationale, offrant une garantie de pérennité et d'évolution.

Les logiciels de gestion financière et communale seront complétés par des modules métiers répondants aux besoins spécifiques de l'administration :

Module Abacus	Module NEST	Module OFISA Informatique
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Comptabilité financière</li><li>▪ Débiteurs</li><li>▪ Créanciers</li><li>▪ Salaires / RH</li><li>▪ Archivage des documents</li><li>▪ Facturation taxes diverses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Contrôle des habitants</li><li>▪ Registre civique</li><li>▪ Export électeurs E-Voting</li><li>▪ Export plateforme VD</li><li>▪ Statistiques OFS</li><li>▪ Bâtiments / logements</li><li>▪ Registre des entreprises</li><li>▪ Registre des chiens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Facturation épuration</li><li>▪ Taxe déchets - habitants</li><li>▪ Taxe déchets - entreprises</li><li>▪ Interface VD contribuables</li></ul>

## 5 Programme de mise en œuvre

Le programme indicatif du remplacement des applications est le suivant :

- Validation d'offre et finalisation des besoins : mars-mai 2017
- Paramétrage et mise en place initiale : juin 2017
- Formation et mise en production test : juin-septembre 2017
- Mise en production salaires / RH : janvier 2018
- Mise en production comptabilité / gestion : janvier 2018

Le pilotage général du projet est assuré par le Service informatique en collaboration avec le groupe de travail. La formation et l'accompagnement des utilisateurs revêtent une importance capitale, l'appui et le temps nécessaires sont prévus pour permettre aux collaborateurs de gérer au mieux l'apprentissage de ces nouveaux outils informatiques. Le préavis contient donc un montant pour des heures d'auxiliaires afin de participer aux travaux liés à la reprise des données, notamment l'épuration des bases d'adresses créanciers qui contiennent de nombreux doublons.

## 6 Incidences financières

Les coûts de la mise en place des nouvelles applications de gestion informatique sont estimés à CHF 109'400.00 TTC, qui se décomposent comme suit :

Désignation	Coûts uniques CHF (TTC)	Coûts annuels CHF (TTC)
▪ Module Abacus		17'971.00
▪ Module NEST (Innosolv)		20'979.00
▪ Modules OFISA Informatique		3'218.00
▪ Support et assistance téléphonique		4'472.00
▪ Installation base de données et logiciel	3'200.00	
▪ Paramétrage de base communal.ch	8'100.00	
▪ Formation, assistance et mise en œuvre	49'700.00	
▪ Reprise automatique des données	23'800.00	
▪ Gestion de projet	5'200.00	
▪ Frais de déplacement	3'400.00	
▪ Logiciel système MS SQL Server Standard	5'800.00	
▪ Renfort auxiliaire service informatique	5'000.00	
<b>Total logiciel et services de mise en œuvre</b>	<b>104'200.00</b>	
▪ Divers et imprévus 5%	5'200.00	
<b>Total projet (TTC)</b>	<b>109'400.00</b>	<b>46'640.00</b>

### Incidence sur le budget de fonctionnement (TTC)

Dès 2018, ce projet impactera le budget de fonctionnement du Service informatique comme suit :

Licences logiciel communal.ch	CHF	42'168.00		
Support et assistance	CHF	4'472.00	CHF	46'640.00
<b>Diminutions</b>				
Licences logiciel Larix	-CHF	22'000.00		
Support et assistance	-CHF	6'000.00		
Maintenance salaires SAI	-CHF	900.00	-CHF	28'900.00
<b>Augmentation du compte 190.3151</b>			CHF	17'740.00

## 7 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 01/2017 de la Municipalité du 19 décembre 2016 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### Décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder au remplacement des applications de gestion informatique et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de CHF 109'400.-- (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt ; l'amortissement interviendra dès la fin des travaux en une fois par prélèvement sur le compte de bilan 9282.10 - Réserve générale ;
- d'accepter que soient portées aux budgets 2018 et suivants, sur le compte 190.3151 du Service informatique, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Jean-Pierre Sueur



  
Le Secrétaire  
Sébastien Varrin

## 8 Glossaire

Swissdec	Label de qualité pour les systèmes de comptabilité salariale
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EWID	Identificateur fédéral de logement
eCH	Normes électroniques des données relatives aux personnes
GED	Gestion électronique des documents